

# Eduquer sans discriminer ?

**MARDI 8 JUIN 2010**

## SANS EDUQUER DISCRIMINER ?



**PROGRAMME**

**De 14 H à 15 H**  
**LA NON-DISCRIMINATION : UN PRINCIPE DE DROIT**  
Base fondamentale de l'ordre juridique européen, la non-discrimination demande de partager quelques connaissances juridiques par Julien Viteau.  
■ Débat ■

**De 15 H à 16 H 30**  
**PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE EDUCATIF**  
Animation par Albert Soubéto, délégué de la jeunesse au Plan de l'Enfance et de l'Éducation.  
**TABLE RONDE AUTOUR D'EXPERIENCES**  
■ Veronique Lefevre, chargée de mission au CREFE (Centre ressources enfance famille école).  
■ Marie-Anne Kalthoff-Berard, coordinatrice de la Confédération syndicale des Familles.  
■ Stéphane Kus, coordinateur Réseau réseaux scolaires de Saint-Priest (69).

**De 16 H 30 à 17 H**  
**SYNTHÈSE DES TRAVAUX** par Julien Viteau.

Inscriptions obligatoires par mail au service égalité : [see.chf@cg38.fr](mailto:see.chf@cg38.fr)  
Renseignements au 04 76 00 31 97

Colloque organisé par le Conseil général de l'Isère et l'État

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE**  
**7, RUE FANTIN-LATOUR - GRENOBLE**



Mardi 8 juin 2010

Hôtel du Département  
Rue Fantin Latour, Grenoble

Journée co-organisée par Conseil général de l'Isère et l'État avec l'appui du réseau «Education et lutte contre les discriminations».

Synthèse Crefe 38

## ***Déroulement de la journée***

- 9 H à 9 H 30**      **Propos d'accueil et d'introduction**
- 9 H 30 à 10 H 30**    **Qu'est-ce que discriminer?**  
Conférence-débat avec Julien Viteau  
Philosophe et consultant du cabinet Altidem.
- 10 h 30**              Pause
- 10 H 45 à 12 H 15**    Ateliers  
→ Expérimenter des outils  
→ Recruter du personnel pédagogique  
→ Accueillir les familles  
→ Organiser des activités
- Animation par les membres du groupe départemental de lutte contre les discriminations.
- 14 H à 15 H**            **La non-discrimination : un principe de droit.**
- Partage de connaissances juridiques avec Julien Viteau.
- 15 H à 16 H 30**      **Prévenir et lutter contre les discriminations dans le domaine éducatif**
- Table ronde animée par Albert Sousbie  
Délégué de la Jeunesse au Plein Air en Rhône-Alpes
- Avec :
- Véronique Laforets  
Chargée de mission, Centre ressources enfance famille école de l'Isère
- Marie-Anne Kolitcheff-Bernard  
Coordinatrice de la Confédération syndicale des familles
- Stéphane Kus  
Coordonnateur Réseau réussite scolaire de Saint-Priest
- 16 H 30 à 17 H 00**    **Synthèse des travaux**

## Sommaire

<b>Propos introductifs.....</b>	<b>4</b>
<b>« Un autre monde dans celui-là ».....</b>	<b>8</b>
<b>La non-discrimination : un principe de droit.....</b>	<b>13</b>
<b>Prévenir et lutter contre les discriminations dans le domaine éducatif.</b>	<b>15</b>
<b>Synthèse des travaux.....</b>	<b>21</b>
<b>Liste des participants.....</b>	<b>22</b>

## **Propos introductifs**

### **Brigitte Périllié**

*Vice-présidente du Conseil général  
Chargée de l'égalité hommes-femmes  
et de la lutte contre les discriminations.*

Lutter contre et prévenir les discriminations est l'affaire de tous, des associations comme des institutions; c'est une responsabilité individuelle autant que collective. Je voudrais, en introduction, citer une phrase de Jean Dutour que j'ai trouvée très juste. « *Le racisme consiste à condamner un homme au nom de la seule chose dont il n'est pas responsable, son origine, sans tenir compte de ce qu'il fait, de ce qu'il sait faire, de la valeur qu'il représente. On peut dire que c'est la plus stupide de toutes les passions* ». Sans décliner la définition de la Halde qui est notre référence à tous, il est essentiel de réaliser que personne ne peut être *a priori* à l'abri de subir ou de produire des discriminations. Il est donc important d'assurer la plus grande vigilance qui soit à cet égard et il est de notre devoir de faire en sorte que personne n'exerce ces discriminations par ignorance et que personne ne les subisse par soumission.

Il nous a semblé au Conseil Général de l'Isère que se sera par la sensibilisation du plus grand nombre de citoyens, de jeunes, par la formation des professionnels, des acteurs de l'éducation et de l'action sociale que nous pourrons ensemble progresser dans nos actions et dans nos pratiques.

Le Conseil Général de l'Isère c'est donc inscrit dans cette démarche, dès la signature par l'association des départements de France et la Halde, en janvier 2008, d'une convention cadre dans le but est de promouvoir des actions concrètes dans les champs de compétences des départements : information, sensibilisation, formation, aide aux victimes, recherche et promotion de bonne pratiques.

Le Conseil Général de l'Isère a donc voté son plan de lutte contre les discriminations en avril 2009 et depuis a mis en œuvre en interne et en externe 21 actions correspondant à 6 axes d'intervention. Ces axes concernent l'accès à l'emploi et logement, l'éducation et le sport, notamment dans le cadre des contrats éducatifs des Collèges, le développement culturel et la culture pour tous avec notamment le dispositif « Culture et lien social ». Autre axe d'intervention : la lutte contre les discriminations sexistes et, l'égalité des droits et des chances pour les personnes porteuse du handicap.

Et puis nous avons aussi reconnu qu'il fallait que nous balayions devant notre porte. Nous avons ainsi développé un plan important quant à la gestion des ressources au sein du Conseil Général avec lequel nous travaillons les recrutements, les gestion de carrières etc... Puisque toute action dans ce sens participe à un meilleur développement du territoire, j'ai fait la demande que ce plan de lutte soit intégré à l'agenda 21 du départements.

Cette journée est organisée à la fois par l'État et par le Conseil Général et le groupe éducation et lutte contre les discriminations du département ici présents. Et je tiens à préciser que nous n'avons pas sollicité de financement auprès de l'Acsé pour son organisation. Néanmoins nous souhaitons vivement être reconnus au même titre que les autres plans financés par l'État.

Le Conseil Général a mis l'accent sur l'axe éducation jeunesse. Ceci se traduit dans le plan de lutte, mais également à travers le souci de travailler en réseau. Le département contribue à l'organisation de cette journée qui a pour objectif d'ouvrir le débat à tous les professionnels de l'éducation au sens large de l'enfance et de l'adolescence dans le domaine de l'accueil, des loisirs et de la scolarité et plus largement aux chargés d'éducation jeunesse des communes, aux directeurs de MJC, coordinateurs de réseau d'éducation prioritaire etc...

Le champ éducatif n'est pas exempt de pratiques discriminantes souvent inconscientes, ne serait-ce dans la différence entre les garçons et les filles. Il y a beaucoup d'effort à faire puisque nous savons que les filles accèdent beaucoup moins aux actions éducatives que les garçons comme

elles accèdent aussi beaucoup moins lorsqu'elles deviennent adultes aux actions d'insertion que les hommes.

La Métro a mis en place, avec l'inspection Académique, un plan de lutte dédié aux responsables du secteur scolaire et aux professeurs. A travers ces formations, nous savons qu'il est parfois difficile de reconnaître être discriminant. Bien souvent les stéréotypes véhiculés sont complexes. C'est pourquoi, je considère que toutes les missions du secteur Enfance/Famille, dont j'ai la délégation, sont à sensibiliser.

Cette journée marque donc une étape sur le long chemin à parcourir pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la lutte des discriminations racistes, homophobes et sexistes. Je vous souhaite donc à toutes et tous une excellente journée fructueuse et de nature à nous faire envisager nos comportements respectifs différemment. C'est toute l'ambition de cette journée et j'espère qu'elle vous conviendra.

Et pour conclure, je voudrais citer Martin Luther King qui disait : « *Nous sommes condamnés à vivre ensemble comme des frères sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots* ».

\* \*

\* \* \*

## **Vincent Bobo**

*Responsable du pôle Politique de la ville  
et personnes vulnérables*

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale l'Isère*

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a restructuré depuis janvier 2010 les services d'Etat en charge de la cohésion sociale : avec la DDCS que je représente au niveau départemental, et avec la DRJSCS que Christine Piguillem représente aujourd'hui pour l'échelon régional.

En 2007, l'État par son agence l'Acsé (Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des chances) a organisé et financé un groupe départemental de réflexion sur la lutte contre les discriminations. Christine PIGUILHEM est à l'origine de ce travail. Assez rapidement, et j'allai dire assez naturellement, le thème de la lutte contre les discriminations dans l'éducation c'est imposé comme un chantier important en Isère.

Ce thème interroge. Condorcet lui même n'a-t-il pas écrit dans son rapport d'histoire 1792, que « *L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi* ». Ainsi donc l'éducation, qui est le principal instrument de promotion de l'égalité pourrait générer des discriminations. Voilà qui questionne et qui justifie ce colloque.

Je souhaite à mon niveau d'ores et déjà féliciter tous les acteurs de terrain, tous ceux qui ont œuvré toutes ces dernières années au sein de ces groupes de réflexion : Christine Piguillem pour la DRJSCS, Anne-Marie Dye Bayoumi pour la DDCS et bien d'autres. Et les féliciter d'avoir pu avec le précieux soutien du Conseil Général, ses techniciens bien sûr, mais aussi ses élus, d'avoir pu permettre l'organisation de ce colloque. Je vous encourage à continuer car je considère que vous êtes dans une démarche d'éducation populaire. Cette démarche m'est chère et le but de l'éducation populaire dans une démarche humaniste n'est autre que de transformer positivement les rapports sociaux. Je vous y encourage donc et vous souhaite un bon colloque.

\* \*

\* \* \*

## Christine Piguillem

*Chargée de mission*

*Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)*

*Service Egalité des chances et politique de la ville.*

La RGPP a depuis le 1er janvier 2010 réorganisé l'Acsé et les services de l'Etat en région et dans les départements et ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi l'Acsé n'a plus en tant que telle de direction régionale mais des délégués régionaux et départementaux qui sont respectivement les préfets de région et de département. la DRJSCS au niveau régional et la DDCS au niveau départemental sont par délégation les correspondants opérationnels de ces missions (politique de la ville, prévention et lutte contre les discriminations, service civique, prévention de la délinquance).

L'intervention de la DRJSCS dans ce séminaire « Eduquer sans discriminer » s'inscrit dans une histoire commune de travail avec la participation de la direction régionale de l'Acsé à la contribution de cette dynamique dans le département, ce retour en arrière n'a pour ambition que de nourrir éventuellement la suite des travaux.

En 2007, nous faisons plusieurs constats en matière de prise en compte de la lutte contre les discriminations dans le champ éducatif.

Des freins à l'engagement de la réflexion :

- peu de recherches, de productions et d'actions dans ce domaine au niveau national
- une confusion assez générale dans les concepts: lutte contre l'exclusion, égalité des chances, action positive, racisme, discrimination....
- pas d'actions repérées en tant que telles sur le département même si certaines étaient libellées LCD (exemple : maintenant on est formé à la LCD, il faut passer à l'action et accompagner les jeunes aux stages)
- des acteurs de l'éducation ancrés sur des valeurs d'égalité, ne se sentant pas concernés car déclarant faire de la LCD au quotidien
- la question de la discrimination qui fait peur, qui provoque le déni ou le sentiment d'impuissance et qui ne semble pas pouvoir être « travaillée » comme les autres questions

Mais aussi des atouts forts au niveau départemental et national:

- des acteurs interrogatifs, intéressés et souhaitant aller plus loin sur la base du partage et de la construction d'une culture commune: concepts, langage... et qui acceptent de porter le regard non plus sur les publics mais sur leurs pratiques et sur le fonctionnement du système
- un Crefe 38 ayant réalisé un diagnostic qui, en interrogeant les acteurs de l'éducation, a eu aussi pour effet de les questionner et de les sensibiliser
- une nouvelle approche des formations de l'Acsé permettant de construire sur plusieurs thématiques, dont celle de l'éducation, des formations/actions au service de projets de développement, donc adaptées à des projets spécifiques, territoriaux ou thématiques, pour prévenir et lutter contre les processus de discrimination et rendre effective l'égalité de tous.

Fin 2007, la DR de l'Acsé avec le Crefe 38 et en réflexion avec plusieurs acteurs institutionnels ont fait le pari d'approcher la question en utilisant cet outil :

- dans un premier temps à l'échelle départementale pour avoir une approche plus globale et engager les organisations, et non pas seulement des acteurs de terrain
- dans un processus de co-apprentissage et de co-construction (la DR RA Acsé étant elle-même engagée dans la formation/action en tant que partenaire) inscrit dans le temps : 6 jours de formation sur 6 mois
- dans une démarche invitant les différents acteurs du système pour une approche et une interaction des différents points de vue: scolaire / péri-scolaire / extra-scolaire et institutionnel / associatif

Quinze personnes ont participé à la formation/action venant :

D'Institutions :

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Isère
- Inspection Académique de l'Isère
- Direction Régionale de l'Acse

De Collectivités Territoriales :

- Conseil Général de l'Isère
- DRE du Contrat de ville de l'Agglomération Nord Isère
- La Métro DRE
- Pays Voironnais DRE

De Fédérations d'associations ou associations départementales

- La Confédération Syndicale des Familles (CSF 38)
- Ligue de l'enseignement de l'Isère
- Centre Ressource Enfance Famille Ecole de l'Isère (Crefe 38)
- Adate

Cette formation/action s'est déroulée sur le 1er semestre 2008 et des actions ou démarches se sont ensuite initiées comme le réseau départemental, co-organisateur de cette journée. En parallèle et en complémentarité et jusqu'à aujourd'hui, cette démarche a aussi été appuyée et démultipliée par l'investissement d'acteurs départementaux et locaux

A citer par exemple

- L'accompagnement du Crefe 38
- la mise en place des pôles anti-discrimination et des correspondants de la HALDE
- le plan LCD du CG,
- l'engagement de l'inspection académique de l'Isère,
- la formalisation d'un plan de lutte contre les discriminations dans l'éducation porté par la Métro et copiloté par l'Inspection académique de l'Isère et des plans LCD de ville qui déclinent cette thématique (Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Echirolles...)
- l'investissement d'associations

et l'on peut souligner que la construction de ces démarches se poursuivent à plusieurs niveaux :

- en interne dans les organisations
- par des projets partenariaux

Sur ce deuxième axe, l'enjeu est de permettre

- l'engagement et l'appui si nécessaire de chacun des acteurs du champ éducatif
- la construction et la promotion des cohérences et des démarches maillées aux échelles départementale et locale, reconnaissantes et riches de la diversité des positionnements et des compétences ainsi que des interventions et actions des différents acteurs impliqués.

Depuis le 1er janvier 2010, la DRJSCS a une mission centrée à échelon régional ou interdépartemental. Elle conserve cependant la gestion des outils d'accompagnement des acteurs en matière de prévention et de lutte contre les discriminations de l'Acse qui peuvent aussi se mettre en place au local (diagnostic, formation..) et les développera donc en coopération étroite avec la DDCS.

Etant par ailleurs en charge de la thématique éducation, j'espère que nous pourrions bénéficier de la richesse de vos réflexions et de vos travaux, locaux et départementaux, pour poursuivre le maillage et la réflexion sur ce sujet à une échelle plus large.

## « Un autre monde dans celui-là »

Conférence donnée par Julien Viteau

Je suis heureux d'introduire ce séminaire des acteurs de l'éducation en Isère. Heureux et un peu inquiet. C'est une responsabilité de proposer un cadre conceptuel pour une journée qui réunit tant de professionnels et de militants de l'éducation.

Pour moi, cette journée revêt une signification personnelle. Elle vient mettre un terme provisoire – et pour tout dire assez bienvenu - à une série de séminaires sur les discriminations. Du coup, j'espère que mon intervention sera conclusive sur quelques-uns des problèmes qui m'occupent en ce moment. Je vous informe de cette situation mais je sais qu'il vous sera difficile de repérer le cheminement, la trace, les repentirs, les conversions... Il faudrait engager une recherche fastidieuse dans des actes de séminaires, dans des notes éparses, au fond de sacs de voyages... Où va tout ce qui s'écrit, se dit ?

Je parle et, bavard, je me demande pourquoi le besoin d'une telle entrée en matière. Le récit de soi, comme le dirait la philosophe Judith Butler, est une forme narrative paradoxale voire impossible. Le *je* émerge d'un point auquel il n'a jamais accès, un point incréé et finalement aveugle. Pour moi, je dois vous confesser – dans un sens rousseauiste - que j'aie passé mes premières années à Grenoble puis à Echirolles... Ce détail biographique pèse d'un certain poids dans mon discours – un poids difficile à mesurer mais que je sens bien présent. Cela ne me fait pas de plus grande obligation de réussite mais, enfin, je parle depuis un point directement connecté à l'enfance. Peut-être est-ce le bon point duquel parler d'éducation ? Nous verrons à l'usage.

### Qu'est-ce que discriminer ?

« Eduquer sans discriminer ? » Voilà la question programmatique de notre séminaire. Dans le descriptif de la journée, cette question est développée en quelques lignes. Je les lis avec vous :

*« La question « Eduquer sans discriminer ? » peut surprendre. Pourtant, comme tout secteur de la vie sociale, le champ éducatif n'est pas indemne de pratiques discriminatoires, le plus souvent insaisissables car invisibles pour les éducateurs eux-mêmes: question surprenante, mais d'autant plus importante à aborder par tous ceux qui contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes, dans l'école ou hors l'école ».*

Il y a plusieurs éléments utiles dans ces quelques lignes. Je vais en reprendre quelques-uns pour circonscrire le sujet et balayer « l'horizon d'attente » de mes commanditaires.

**Notez d'abord une double occurrence de l'idée de surprise.** On vous prévient que la question «éduquer sans discriminer » pourra vous étonner. Evidemment, et cela ne vous surprendra pas, personnellement, la question ne me surprend pas. C'est à celui que la question surprend, finalement, le moins qu'il revient de vous surprendre.

Je crois que par ce recours à la surprise, on veut être prévenant avec vous, ne pas vous brutaliser. Différents indices me mettent sur cette piste : que ce soit la généralisation (« comme tout secteur de la vie sociale ») ou la référence à l'invisibilité (et, donc, je suppose à l'innocence ou à la non-intentionnalité) : « comme tout secteur de la vie sociale, si la discrimination existe, elle n'est pas visible pour les éducateurs »... Bref, il est possible que la question nous surprenne et nécessite quelques précautions.

\*

\* \*



## « Eduquer sans discriminer ? » - Mon propos passera par trois points principaux :

1. Dans un 1er temps, je vais vous proposer une définition du verbe discriminer et de la manière de l'appréhender dans le champ éducatif. Pour cela, je vais être assez didactique, peut-être scolaire. Je n'aborderai pas, à ce point, le cadre juridique puisque nous y consacrerons un temps cet après-midi.
2. Dans un 2ème temps, j'aimerais que nous interroguions la place des différences dans le champ éducatif – une place qui me paraît problématique sinon à problématiser...
3. Dans un 3ème et dernier temps, nous regarderons comment les discriminations peuvent être prévenues et combattues dans l'éducation.

Tout d'abord, une définition.

Au coeur de discrimination, il y a *crimen*, le *crimen*. En latin, dans un sens très ancien, recouvert par l'usage, *crimen* est le point de séparation. La discrimination, c'est l'effet d'un chemin qui se divise en deux... c'est le choix. Avant de regarder la portée sociologique ou juridique de la discrimination, il nous faut garder cela à l'esprit. La discrimination, c'est - en premier lieu - l'opération cognitive du choix.

La discrimination n'est possible dans le champ éducatif que là où il y a la possibilité ou l'impossibilité du choix : noter un élève, discrimination, orienter un élève, discrimination, choisir une activité pour un séjour périscolaire, discrimination... Je joue un peu sur les mots... mais enfin, vous aurez compris qu'un point de séparation dans le multiple des possibilités ouvre, potentiellement, à la discrimination au sens où nous allons la travailler aujourd'hui.

Si discriminer est l'une des opérations cognitives du choix, la discrimination (dans un second sens) désigne également des choix prohibés. C'est la discrimination comme délit. La loi française désigne explicitement 18 *crimen* interdits. Nos choix sont bornés et limités. Nous ne sommes pas libres de tous nos choix. Orienter sur la base de résultats scolaire, c'est choisir<sup>1</sup>. Orienter sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine... c'est potentiellement le choix délinquant, la discrimination comme délit.

Pourquoi est-il surprenant que la question de la discrimination se pose dans le champ éducatif ? Qu'est-ce qui doit nous surprendre ? Plusieurs éléments que je vous livre « en bloc » et sur lesquels nous allons y revenir tout au long de la journée :

Dans le champ éducatif, quelle que soit notre place, nous défendons au quotidien des valeurs d'égalité entre les sexes, de non-racisme... Est-ce que ces valeurs ne sont pas suffisantes pour nous garder de la discrimination ? Dans la plupart des cas, c'est possible. En même temps, on ne peut pas avancer derrière nos valeurs comme derrière un « bouclier symbolique ». La discrimination est un acte. Il n'y a pas nécessairement d'automatisme entre l'idéologie et l'acte. Je peux parfaitement me déclarer pour l'égalité entre les sexes (idéologie) et demander à un garçon un peu « remuant » de s'asseoir à côté d'une fille en classe (acte sexiste).

Dans la lignée de cet argument, la discrimination peut nous surprendre pour une raison de fond. La non-discrimination, le principe de non-discrimination, appelle une abstention. Dans un certain sens, ne pas discriminer dans l'orientation, cela demande de s'abstenir... s'abstenir de regarder le genre de l'élève ou son origine... Il faudrait appeler à du moins-agir et à de l'abstention dans le champ éducatif. Et croyez bien qu'en ce sens là, s'abstenir, dans l'orientation, la notation d'un élève ou le recrutement d'un animateur, c'est agir en un certain sens.

Le champ éducatif a une difficulté spécifique avec les principes d'abstention. Je veux dire qu'on y promeut tant de valeurs positives (responsabilité, liberté, éducativité...) que ces valeurs positives viennent recouvrir des manquements aux principes d'abstention. Quand la justice ou l'égalité sont nos affaires quotidiennes, est-ce qu'on n'aurait pas le droit parfois à un petit crédit discriminatoire ?

---

<sup>1</sup> Cette affirmation est utile à mon argumentation mais, il est impossible de postuler, aussi rapidement, que les résultats scolaires sont objectifs.

Il n'y a pas qu'au sortir de la caverne de Platon que le soleil nous aveugle... je peux vous dire que le soleil du Bien dans l'école peut obscurcir nos facultés de jugement.

Retenons à ce stade que discriminer, c'est poser un point de séparation. Discriminer, c'est aussi choisir sur des critères prohibés. Enfin, la non-discrimination appellerait une logique d'abstention.

\*

\*\*

J'aimerais à présent que nous regardions une question particulière. Dans le champ éducatif, on trouve le projet (et parfois la pensée mythique) de l'égalité... égalité des chances, égalité républicaine, égalité de traitement (peut-être). Il y a quelque chose qu'il faut déconstruire pour avoir une chance de lutter contre les discriminations.

J'aimerais que nous fassions ensemble ce travail de déconstruction. Pour cela, je vous propose de travailler à partir d'un tableau. Ce tableau dont je vous donnerai le titre plus tard, on le doit à Peter TILLBERG, en 1972 ou 1973. C'est l'un des tableaux du 20ème les plus célèbres en Suède. Il est exposé au Moderna Museet de Stockholm où il occupe un grand mur.

Je dois vous dire que j'aime beaucoup ce tableau. Au départ, j'y vois de l'hyperréalisme. 27 enfants derrière leur bureau. Des bureaux sur lesquels rien n'est posé. Peut-être que la journée va commencer et que l'enseignant n'a pas encore appelé à sortir tel ou tel manuel. Quelques enfants manquent à l'appel – deux au moins. L'un d'eux a laissé son cartable sur un crochet à droite de la table.

Certains courants pédagogiques sont passés par cette école. Les tables sont individuelles. Les livres sont présents sur un mur au fond. La créativité est développée et les dessins punaisés sur le mur. Nous sommes nos œuvres, non ? On peut parfaitement imaginer les ateliers d'éveil et les haricots dans du coton au fond de pots de yaourts.

Pourquoi cacher que je peux sans mal m'identifier avec ce tableau. Je fréquentais l'école Marat à Echirrolles, près de la place de la convention. Dans les années 70, et pour ce que je peux m'en souvenir, nos classes ressemblaient à celle-là. Moi aussi, j'ai porté l'uniforme, ces pulls beige ou marrons clairs, à col roulé en licra. Moi aussi, j'ai regardé pousser les haricots dans le fond des yaourts.

Maintenant, tentons d'aller plus loin. Hyperréaliste, le tableau devient un peu inquiétant. Je veux dire la fixité et l'immobilité de ces 27 enfants. Est-ce que vous ne trouvez pas qu'ils sont tous très ressemblants, presque identiques ? Même coupe de cheveux, même expression propre et bien élevée.

Ce tableau est connu en Suède, il représente les limites du modèle suédois. Je suppose que Tillberg veut représenter la passion égalitaire en Suède. Son constat se double d'un mot d'ordre politique puisque le tableau s'intitule : « *seras-tu rentable, mon petit ?* ».

### **Je veux tirer ce tableau pour dire plusieurs choses :**

Tillberg ne représente pas un milieu (ou un terrain au sens ethnologique). Ce qu'il montre, c'est l'acte éducatif dans son aboutissement. Rien n'est moins naturel que la pose de ces enfants. Elle résulte d'un processus éducatif de masse, d'une abolition des différences (ou du moins de leur manifestation) par l'acte d'éduquer.

Dans beaucoup de travaux ou de diagnostic, les enseignants ou les animateurs affirment ne faire aucune différence entre les élèves. Ils invoquent l'égalité républicaine. Est-ce que, de manière imaginaire, ne faire aucune différence, cela donne ce genre de classe ? Est-ce que dans l'indistinction, on se représente quelque chose comme cette classe ? Si tel est le cas, beaucoup d'éducateurs doivent souffrir. Nos écoles, nos classes ne sont pas celles que nous imaginons. Soyez certain que si votre classe ressemble à celle-là... ce sera le résultat de ségrégation sociale, de discriminations territoriales, de sélection abusive. Il existe une tension très forte dans le champ éducatif entre notre singularité, nos besoins particuliers, nos désirs (bref ce que nous sommes comme individu) et le besoin d'un projet éducatif de la communauté. Cette tension produit,

évidemment, de nombreuses ruptures d'égalité. Au fond, je ne sais pas si on peut éduquer sans discriminer (nous avons la journée pour répondre à cette question) mais je suis convaincu, en revanche, qu'il n'y a pas de discriminer sans éduquer... La discrimination n'est pas innée... elle s'apprend, on nous l'apprend. J'ai commencé par une référence à la confession rousseauiste... je vous renvoie à sa lecture.

### **Dernière question, pour ce matin**

Que faire ? Que peut-on faire ? Comment combattre les discriminations dans l'éducation ? Celles qu'on agit, celles qu'on subit ?

Je crois d'abord qu'il faut arrêter les bêtises. La bêtise est toujours rangée du côté de l'erreur. Or, la bêtise c'est plutôt une manière d'être au monde, d'être avec le monde. J'entends parfois des affirmations curieuses et conclusives sur le fait qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de discriminations dans l'école. C'est « bête » de conclure comme cela et il faut arrêter les bêtises.

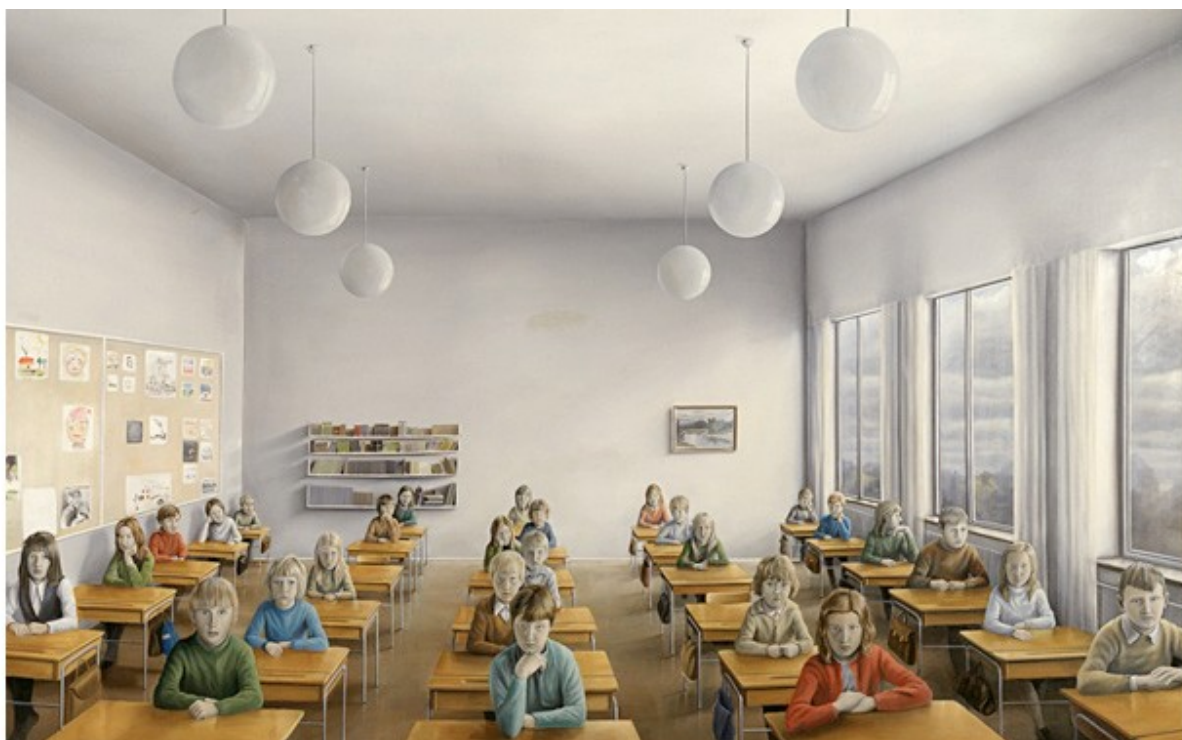
Dans le tableau de Tillberg, une enfant s'écarte et s'évade. Vous pouvez la voir à droite. Elle regarde par la fenêtre. Moi qui, à l'école, ai passé tant d'heures face au massif de Belledonne ou de la Chartreuse, je pourrais vous faire l'inventaire des idées qui lui passent par la tête. Je ne veux, cependant, pas faire de cette échappée un manifeste facile pour l'évasion. Il fait peu de doute que cet enfant sera bientôt rappelé à l'ordre du réel. Je préfère observer - avec vous - que cette enfant regarde dehors mais qu'elle le fait depuis la classe, dans la classe... à peine différente de ses camarades... et peut-être déjà en route.

Cette situation m'évoque ce mot de Paul Eluard : « *il y a un autre monde mais il est dans celui-là* ». J'aime tant ce mot d'Eluard que je pourrai en faire un étendard intime. Il rassemble l'idéalisme assuré de lui-même – c'est certain, il y a un autre monde – et la situation existentielle qui fait qu'on agit depuis ou dans ce monde avec ceux qui le forment.

Bref. Il y a une autre école... mais elle est dans celle-là.

Merci.

*Peter Tillberg, « seras-tu rentable mon petit ? » 1973*



**► Il importe de ne pas limiter l'analyse des discriminations dans le champ éducatif au seul domaine scolaire. Les discriminations existent en amont, en aval, et l'école fait aussi avec les discriminations produites par d'autres politiques, comme celles du logement. L'école n'est pas un objet isolé de la société. La société et les pratiques politiques impactent forcément et fortement ce qui se passe dans les établissements.**

Toutefois cette lecture sociologique est utile. Mais elle peut avoir tendance à renforcer le sentiment d'impuissance. Si tout se joue ailleurs, la conviction des personnes et le libre choix des individus n'ont plus de place. Il ne s'agit donc pas de se dispenser de ce que la sociologie nous apprend, mais il ne faut pas oublier que lutter contre les discriminations, c'est agir dans sa zone de choix ici et maintenant.

**► Si l'on considère l'abstention comme une alternative à la discrimination, ne peut-on pas aussi considérer qu'elle peut la renforcer ?**

Lutter contre les discriminations ce n'est pas seulement s'abstenir. Parfois l'abstention se terre là où il faudrait parler. Par contre, il est utile de considérer deux espaces : celui de l'interdit qui nécessite l'abstention, et celui du projet qu'il faut définir et travailler. Il est une chose de lutter contre les discriminations, mais c'est une ruse de la discrimination elle-même que de s'en tenir seulement à cette dimension. Il faut dans le même temps lutter contre la discrimination et affirmer le pourquoi on lutte.

## ***La non-discrimination : un principe de droit***

Intervention de **Julien Viteau**.

Comme j'ai pu vous le dire ce matin, la discrimination s'inscrit dans un cadre juridique et je pense qu'il est utile d'avoir une bonne vision juridique de cette question. J'ai imaginé vous présenter ce cadre d'un point de vue général : comment la discrimination se définit-elle juridiquement, qu'elle est son origine et qu'elles en sont les sanctions ?

Si ce matin je vous ai parlé de l'étymologie du mot discrimination, je vous invite dès à présent à faire une distinction qui nous sera utile pour la suite. *Discriminer c'est rejeter* : c'est dans cette situation une différence de traitement que vise le rejet. J'attire ici votre attention, si discriminer veut dire rejeter, dans de nombreuses situations la *préférence* en tant que telle produit des effets discriminatoires et peut être jugée comme une discrimination.

La première délibération de la HALDE rendue en 2005 visait à réprimer une pratique courante : réserver les jobs d'été aux enfants du personnel. Cette délibération concernait une banque qui n'avait pas l'intention de discriminer, pourtant, le critère de préférence utilisé massivement a produit de manière systémique des discriminations pouvant être jugées comme telles.

La seconde distinction que j'ai déjà évoquée ce matin, c'est celle qui consiste à définir la discrimination comme un acte. En droit, pour caractériser un fait discriminatoire, on recherche l'acte. C'est sur ce point que la discrimination diffère par exemple de l'incitation à la haine raciale ou de l'injure raciste. Il n'y a pas automaticité, on peut être raciste et ne pas discriminer sur le critère de l'origine.

Globalement et vous avez pu en faire le constat, la discrimination est souvent un processus systémique. Il ne s'agit pas d'une seule personne qui peut être identifiée comme responsable, mais d'avantage d'un ensemble d'acteurs qui interagissent les uns avec les autres, où les uns par rapport aux autres et au bout du bout cela produit de la discrimination.

Avant d'évoquer la question juridique, je voudrais simplement vous donner quelques repères historiques qui paraissent utiles.

Les politiques de lutte contre les discriminations sont un principe de non-discrimination issu à la fois du droit européen et de la transcription des conventions internationales des Droits de l'Homme. Dès l'origine de l'Europe la question de la non-discrimination s'est posée. Elle correspondait à un enjeu de la libre circulation des travailleurs dans les six pays membres et à l'entrée des femmes dans le marché du travail. La non-discrimination est la base fondamentale de l'ordre juridique européen, c'est un principe de droit extrêmement élevé dans la hiérarchie des droits.

En 1977, la Cour de justice européenne affirme que la non-discrimination est la base fondamentale de l'ordre juridique européen. La CEE impulse beaucoup de politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est à cette époque que se crée en France le secrétariat au Droit de la femme et à l'égalité.

Petit à petit, des critères ont été ajoutés concernant l'interdit de discrimination. Ce matin, je vous disais que le cadre juridique français prévoit 18 critères pour lequel on interdit les discriminations.

En 1997, Le Traité d'Amsterdam stipule que la lutte contre les discriminations est une compétence européenne.

Jusqu'à 2000, l'Europe adopte, transforme, met en acte cette compétence du traité d'Amsterdam et elle prononce des directives pour initier cette politique de lutte contre les discriminations. L'Europe oblige les états membres à un certain nombre d'actions qu'on va regarder ensemble.

Les directives européennes nous obligent à inscrire dans nos codes quatre formes de discriminations (la discrimination directe, la discrimination indirecte, le harcèlement discriminatoire et la demande discriminatoire) et l'aménagement de la charge de la preuve. Aménager la charge

de la preuve, correspond à renforcer les moyens de preuve des victimes. C'est pourquoi par exemple, les services de ressources humaines (vous aviez un atelier ce matin là-dessus extrêmement bien conduit), doivent pouvoir préciser et garder des traces dans le dossiers, des critères qui président au choix des candidats.

Les directives européennes obligent également à la création d'un organisme de lutte contre les discriminations indépendant dans chaque Etat membres : en France, c'est la HALDE, qui a été créée le 30 décembre 2004.

Et puis, dernier élément des directives européennes : l'obligation d'adopter des sanctions effectives proportionnées et dissuasives.

## **Éléments du débat**

**► *Comment peut-on savoir qui est responsable d'un acte discriminatoire, surtout dans le secteur public, où l'exécution d'une décision institutionnelle peut mettre en faute l'acteur qui l'applique?***

Il n'y a pas de règles prédéfinies qui permettent de mettre en évidence le responsable de la discrimination. Il importe d'analyser les situations au cas par cas pour trouver la personne morale ou physique responsable de cet acte discriminatoire, pour que par la suite on fasse appliquer les sanctions qui, elles, sont définies.

# **Prévenir et lutter contre les discriminations dans le domaine éducatif**

Table ronde autour d'expériences  
animée par Albert Sousbie  
Délégué de la Jeunesse au Plein Air en Rhône-Alpes.

Trois personnes sont invitées à présenter une expérience au cours de cette table ronde :

- Véronique Laforets, chargée de mission au Centre ressource enfance famille école de l'Isère. Elle nous parlera d'une formation en direction de professionnels de l'éducation et du travail social.
- Stéphane Kus qui est coordinateur Réseau Réussite Scolaire de Saint-Priest dans le Rhône et qui témoignera de la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations dans et autour des établissements scolaires.
- Marie-Anne Kolitcheff-Bernard, coordinatrice de la Confédération Syndicale des Familles qui présentera une expérience en cours sur le quartier Jouhaux à Grenoble avec un groupe de parents.

Dans un premier temps, le propos des intervenants sera d'expliquer l'élément déclencheur de l'action qu'ils conduisent et d'en préciser les contours de manière concrète : public concerné, contenu, modalités pratiques...

Dans un second temps, ils seront amenés à tirer des éléments d'analyse de leur expérience : quel est l'intérêt de se mobiliser sur la question de la prévention des discriminations? Quelles ont été les difficultés rencontrées? Qu'est-ce qu'une telle démarche change pour le porteur de l'action lui-même?

La table ronde sera suivie par un temps d'échange avec la salle.

## **Véronique Laforets**

*Chargée de mission au Centre ressource enfance famille école de l'Isère.*

Le Centre ressource enfance famille école de l'Isère organise depuis plusieurs années une formation intitulée « Complémentarité éducative et distances socioculturelles » qui s'adresse à des professionnels impliqués dans des actions de parentalité. Ces professionnels sont des éducateurs au sens large : animateurs, éducateurs, assistants de service social, AS scolaires, médecins et puéricultrices de PMI, CPE, référents et coordonnateurs de réussite éducative...

Depuis 2007, 6 sessions ont été organisées, de sorte que 75 personnes ont été formées.

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de travailler sur la manière dont ils ont eux-mêmes construits leurs repères éducatifs pour mieux comprendre ceux des familles « qui ne leur ressemblent pas ». Tous types de décalages socioculturels sont abordés. Ceux liés à l'origine réelle ou supposée, ceux liés au milieu social d'appartenance, ceux aussi liés à l'âge puisque des professionnels en seconde partie de carrière disent avoir des difficultés à comprendre les modes de fonctionnement des jeunes parents.

Avec cette formation, on essaie d'entrer dans la boîte noire des représentations qui sous-tendent le travail social, d'identifier les automatismes de réflexion que l'on mobilise au quotidien et qui

relèvent autant des repères individuels et de ceux des équipes. Quelque chose qui est à la frontière du personnel et du professionnel.

Si l'on ne parle plus de parents démissionnaires, qu'est-ce qui nous permet de dire que les parents sont dépassés ou fragiles? Dépassés par qui, fragilisés par quoi? Et dans quelle mesure? Avec quelles conséquences?

D'où nous vient cette certitude qu'il vaut mieux être francophone de naissance pour choisir allemand en première langue au collège, qu'il est bien de lire des histoires à nos enfants le soir, de parler français à la maison, ou encore qu'il faut que les pères jouent avec leurs enfants et qu'ils aillent rencontrer les enseignants?

Il s'agit donc d'interroger les boussoles individuelles et collectives, les choses incorporées dans les pratiques, ce qui se trouve à l'interstice du professionnel et du personnel et que l'on ne réfléchit pas ou plus, ou pas suffisamment.

C'est une formation construite sur 4 jours pleins à raison d'une par semaine de manière à laisser le temps d'intégrer les contenus, de les confronter aux pratiques quotidiennes des équipes.

Les journées sont animées par une personne qui dispose d'une double formation : celle de formatrice et celle de psychothérapeute. Les journées comprennent des apports théoriques, mais reposent aussi pour une large part sur des méthodes actives : exercices personnels et en groupes, jeux de rôle, éventuellement avec des situations apportées par les professionnels.

Chacune des journées est construite sur un thème :

- « Etre parent » : qu'est-ce que cela veut dire pour soi, pour l'autre, pour les institutions, pour les enfants...
- « Contexte » : quelle incidence a le contexte sur la façon d'être parent. Cela peut être le contexte familial, géographique et culturel, mais aussi social et politique, le contexte historique également.
- « Itinéraire » : quel est le « parcours parental », quels peuvent être les événements, les éléments qui influent sur la façon d'être parent.
- « Changement » : parce qu'au bout du compte, ces professionnels ont bien pour mission de faire changer ou évoluer les parents. Comprendre comment cela peut se faire en mobilisant sa propre expérience est particulièrement formateur et aide à considérer l'autre comme un égal, malgré sa différence.

Deux éléments au moins ont justifié la conception et la mise en place de cette formation.

Tout d'abord, elle correspond à la mission centrale du Crefe : assurer une ressource départementale sur les questions de discriminations dans le domaine éducatif.

Et puis, le constat que les professionnels ne sont pas toujours confortables avec leurs repères. Certains ne sont pas dupes de la fragilité de leurs constats, de leurs arguments ou manières de faire. Pas toujours fiers non plus de la manière dont ils parlent des parents. Des professionnels qui se rendent compte qu'ils finissent par reprocher aux parents leur propre incapacité à les aider. Parfois aussi des professionnels qui ne supportent plus la manière dont ils en entendent parler des parents dans leurs équipes ou leur environnement proche, mais qui pour autant n'arrivent pas à faire la part des choses, encore moins à les transformer.

Voilà ce qui nous a conduit à imaginer cette formation.

### **Stéphane Kus**

*Coordinateur Réseau Réussite Scolaire de Saint-Priest*

J'ai pris la fonction de coordination sur les deux réseaux de Saint-Priest dans le Rhône depuis trois ans. C'est un territoire que je connaissais déjà puisque j'avais préalablement exercé en tant qu'instituteur pendant deux ans sur la commune.



Travailler les questions de discrimination est pour moi directement lié à ma fonction. Le travail de réduction des inégalités d'accès aux savoirs dans l'école est au cœur d'une action de coordination. De manière plus concrète, la prise en compte de ces questions est aussi liée à un contexte historique local. Par exemple, un travail important est engagé depuis les années 80 autour de l'accueil d'enfants étrangers. Il se trouve que l'actuel IEN était enseignant sur le secteur au moment des premières expérimentations. On a également eu au départ la demande d'un certain nombre de directeurs des écoles pour travailler la problématique des familles d'origine turque qu'ils n'arrivaient pas à toucher. Ce premier travail a été accompagné par le Crefe du Rhône. L'élément qui a réellement déclenché la démarche de « Plan de lutte » est venu de l'Acsé (Agence Sociale pour la Cohésion et l'Égalité des Chances) qui a suggéré de situer la question des publics particuliers dans une perspective plus globale de prévention des discriminations. Il nous a alors fallu convaincre les chefs d'établissements, les IEN etc... et la démarche a démarré par une formation et un stage de réseau d'enseignants qui a rassemblé des personnels du premier et du second degré. La formation a été conduite par Fabrice Dhume qui est chercheur coopérant à l'ISCRA Est (Institut Social et coopératif de Recherche Appliquée). Pour tout dire, cela n'a pas été facile au démarrage. Un long travail a été nécessaire pour dépasser les constats du type « C'est les élèves qui se discriminent entre eux, c'est les familles qui ne viennent pas suffisamment nous voir... ». La problématique de la laïcité avec le port du voile ou la question des repas étaient également très présentes. Un groupe de réflexion a ensuite été monté avec des acteurs volontaires: enseignants, conseillers d'éducation, assistantes sociales, le chef d'établissement, la conseillère pédagogique. Et progressivement, c'est-à-dire au bout de deux années, ce groupe a permis de faire émerger la question de la discrimination comme étant vraiment au cœur de toute notre pratique professionnelle qu'elle soit pédagogique ou institutionnelle. De là ont débouché des actions qui dépassent le cadre strictement scolaire. Nous allons par exemple travailler l'année prochaine sur la question des devoirs à la maison et de l'accompagnement à la scolarité en se posant la question de nos pratiques quant à l'égalité de traitement des enfants et des familles. Les questions qui se posent ici sont particulièrement difficiles à aborder car complètement intégrées aux pratiques institutionnelles, ancrées dans des cultures professionnelles et sans solution, lecture ou explication proprement juridiques. Notre entrée est surtout pédagogique : avec la mise en place du socle commun les compétences, on se pose la question de savoir ce qui, dans le fonctionnement de l'école empêche un certains nombres d'élèves d'accéder au savoir que l'école enseigne.

### **Marie-Anne Kolitchef-Bernard**

*Coordinatrice de la Confédération syndicale des familles*

Je vais vous parler d'une expérience menée depuis 1999 avec ce que l'on appelle le « réseau parents » qui a pour objet de faciliter l'expression des parents quant à leurs difficultés à être parents dans une « cité ». En l'occurrence, il s'agit du quartier Jouhaux à Grenoble.

Sur ce quartier, l'école a une spécificité : l'Éducation nationale et la commune ont organisé des horaires aménagés pour les enfants qui font de la musique. Le choix de cette école « de Cité » n'était pas neutre puisque l'idée était de favoriser la mixité sociale. On a donc dans cette école un public très divers : des familles populaires du quartier, mais aussi des familles qui viennent d'un tout autre milieu social et géographique, par exemple de Crolles ou Biviers.

L'animation du réseau parents nous conduit à recueillir leur expression sur divers sujets et les aider à la structurer. Par exemple « que pensez-vous de la semaine de quatre jours ? » ou « quelle école les parents aimeraient pour leurs enfants ? » Les réponses leurs sont restituées sous forme de livret qui sert d'échange dans le cadre de permanences hebdomadaires où les parents peuvent venir échanger et boire un café.

Cet accueil est juste en face de l'école et les parents viennent de façon assez aisée.

On a rapidement constaté que la question la plus vive pour eux était la violence à l'école. Un nombre important de parents ne comprenaient pas l'organisation de l'école dans sa globalité, mais ne comprenaient pas non plus pourquoi certains enfants avaient des cours de musique et d'autres non, pourquoi ceux qui n'avaient pas de cours de musique avaient quand même des horaires décalés....

On a donc organisé une table ronde avec les partenaires du quartier et les parents pour expliciter tout cela. Ce jour-là, on a constaté que les habitants du quartier s'étaient installés d'un côté de la salle, les « extérieurs » de l'autre côté : la scission entre eux était telle qu'ils ne pouvaient s'adresser la parole.

On a alors repris différemment le travail avec le réseau parents qui lui comprend des parents « CHAM » et « non CHAM » (Classes à Horaires Aménagés Musique). Et la parole s'est progressivement libérée. Nous avons aussi fait appel à une ethno-psychologue qui a exposé ce qu'est la culture.

De là les parents ont pu formuler et travailler d'autres questions, comme « que transmettons-nous aux enfants ? » et évoluer progressivement vers une formulation de leur difficulté en termes de discrimination produite par le système des horaires spécifiques.

On est donc progressivement passé d'une expression sous forme de violence à une expression sous forme de revendication et de demande d'explication.

### **Stéphane Kus**

Aborder les discriminations change nos pratiques : au lieu de rejeter les problèmes sur le public, cela nous oblige à les situer au niveau de nos institutions. Un exemple : alors que les équipes de maternelle se lamentaient de ne pas voir les familles, et notamment les familles turques, une autre question a émergé : « comment pourrait-on organiser les choses pour que les parents viennent ? ». Un lieu assez particulier a été créé. C'est un lieu passerelle qui accueille les parents qui le souhaitent, que leur enfant soit déjà scolarisé ou non. L'accueil se fait dans l'école une matinée par semaine. En deux années, les enseignants également accompagnés par le groupe de lutte contre les discriminations ont pu faire évoluer leur posture professionnelle. Ils mettent en place maintenant un dispositif d'accueil des parents sur les temps de classe durant les trois semaines de la rentrée. Les parents s'inscrivent par petits groupes de trois ou quatre. Ils utilisent un des moyens supplémentaires des réseaux d'éducation prioritaire, un enseignant supplémentaire dans l'école, pour que l'enseignant qui a accueilli les parents pendant une heure dans sa classe puisse être déchargé 30 minutes pour « échanger avec ces parents sur ce qu'ils ont vu en classe et les questions que cela leur pose. Les enseignantes elles-mêmes reconnaissent que la démarche a complètement changé la relation qu'elles ont avec les familles tout au long de l'année.

Ceci est un exemple que l'on souhaite élargir à la question des devoirs à la maison l'année prochaine. Travailler sur la manière dont l'école renvoie dans les familles une part importante de l'apprentissage est un projet qui nous tient à cœur, car il y a là de vrais risques de créer ou renforcer des inégalités. Il faut que l'on se pose la question de ré-internaliser le travail personnel. Peut-être en le préparant à l'école ce qui du coup, permettrait aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier de faire autre chose que des devoirs avec les enfants et les jeunes. Donner les mêmes devoirs à des enfants dont on sait qu'ils n'ont pas les mêmes ressources pour les faire, cela demande à être sérieusement travaillé avec un regard de prévention des discriminations.

Voilà deux applications concrètes du travail mené concrètement sur le terrain.

### **Marie-Anne Kolitchef-Bernard**

Nous avons constaté plusieurs changements.

Tout d'abord, une plus grande autonomie des parents. Ils ont depuis structuré une nouvelle association de parents d'élèves et peuvent maintenant être directement interlocuteurs de l'école. Ce qui est intéressant est que cette association regroupe des parents «CHAM » et « non CHAM », ce qui n'était pas le cas des deux autres associations présentes autour de l'école. Ce qui se discute dans cette association est intéressant. Par exemple une mère du quartier s'est étonnée du fait que des parents extérieurs au quartier se battent pour ceux du quartier. Elle dit commencer à comprendre que les choses ne sont pas aussi figées que ce qu'elle les voyait. Elle est rentrée chez elle et elle a dit à son fils. « Surtout je ne veux plus t'entendre injurier les autres, les enfants de l'extérieur parce que je sais moi, que je peux faire quelque chose avec les dames (elle les appelle les dames, il y a les dames et les mamans) ». Elle a donc transposé en repères éducatifs l'expérience qu'elle a eue dans cette association. Cela nous confirme qu'il est important de prendre en compte les personnes dans leur globalité.

De notre côté, et concernant plus directement l'action de la CSF, nous avons appris à travers cette expérience que les discriminations peuvent se cacher dans n'importe quels recoins de la vie quotidienne. C'est en traitant des questions de violence que l'on est tombé dessus : on n'aurait jamais pensé qu'elle puisse venir d'une scission entre les parents du quartier qui n'acceptaient pas les parents des autres communes. Cela conforte aussi notre volonté de continuer à travailler.

### **Véronique Laforets**

Pour ce que l'on peut en évaluer, engager une démarche en termes de prévention des discriminations présente plusieurs intérêts.

Tout d'abord, c'est une démarche qui ouvre des portes pour l'action. Elle permet d'identifier des balises, des pistes pour faire, pour essayer, pour tenter de nouvelles choses. Cela est important pour les professionnels. Ils pensent parfois avoir tout essayé, et découvrent là qu'il reste des choses à faire, qu'il y a encore des marges de manœuvre.

C'est également une démarche qui permet aux professionnels de mettre des mots sur ce qu'ils ressentent : oui, c'est difficile d'aider, et d'aider dans la différence. Parce qu'elle les aide à parler de leur travail, elle contribue à sa reconnaissance, à la reconnaissance de sa difficulté et de son importance.

Ensuite, on a aussi compris lors des bilans des sessions, que ces formations réconcilient les professionnels avec les fondements du travail social et éducatif. On a souvent rencontré après ces quatre journées des professionnels qui nous ont dit « plus jamais, je ne parlerai des parents comme je l'ai fait », et ils étaient contents de le dire. On les a sentis réconciliés avec un certain idéal d'humanisme : l'autre peut-être différent, il ne vaut pas plus ni moins que moi.

Enfin, on peut dire que cette formation les aide à se recentrer sur le cœur de leur métier, sur ce qu'ils ont à faire en priorité : aider un autre et non le juger au travers de considérations liées à sa façon d'être ou de vivre.

Mais, on ne travaille pas la prévention et la lutte contre les discriminations comme on travaille autre chose.

Dans la mesure où l'on est conduit à entrer dans l'intimité du travail, dans les réflexes, les choses incorporées, on ne peut pas se contenter de dispenser des contenus de formations. Les démarches demandent à interroger les organisations (comment on accueille, de quel temps on dispose...), oblige à observer les pratiques et les jeux collectifs. En soi, cela est conflictuel.

Travailler la prévention des discriminations nous a amenés à inventer de nouvelles compétences : les formatrices n'ont pas pu utiliser des contenus de formation préformatés. Il leur a fallu faire du sur mesure, mobiliser des méthodes actives, inviter les personnes à s'exposer en formation. Cela n'est pas toujours confortable, ni même compréhensible pour les professionnels. Il nous a enfin fallu nous aussi gérer les décalages socioculturels dans les groupes : entre les « jeunes » et les « vieux », entre les professionnels « issus de l'immigration » et les autres, entre les différentes

cultures professionnelles... Parce que ces sujets « touchent » les personnes au-delà des seuls aspects professionnels.

Plus généralement, l'expérience de ces six sessions interroge fortement le sens du travail social et éducatif. Comment penser l'émancipation de l'autre, comment penser l'accompagnement au changement des pratiques éducatives ? Au nom de quoi penser un changement, si l'autre a autant de valeur que moi malgré sa différence ? Avec la prévention des discriminations, les professionnels se trouvent avec une question très politique : de quel « vivre ensemble » rêvons-nous ?

## Eléments du débat

### ► **Les intervenants et les participants ont-ils constaté une valorisation ou une intégration de la langue d'origine des familles, dans les pratiques éducatives ?**

Les enfants peuvent avoir accès à des cours de langue et de culture d'origine qui se déroulent dans le temps scolaire mais sont financés par les ambassades. On peut alors se poser la question du pourquoi ce n'est pas l'Education nationale qui assure ce financement, quels cours manquent ces enfants lorsqu'ils sont en cours de langue, ou même si cet enseignement spécifique qui permet de sécuriser un héritage n'est pas dans ce cadre-là stigmatisant.

La question de la langue d'origine mérite d'être regardée attentivement. Pourquoi nous posons-nous cette question ? Se la pose-t-on pour toutes les langues ? Un souci de générosité pour les enfants turc ou maliens ne doit pas nous faire oublier que la même question se pose pour un allemand ou un russe. Y aurait-il des langues à favoriser ? D'autres sont-elles disqualifiées ?

Il se peut que pour les familles étrangères, la langue d'accueil soit perçue comme une menace pour leur culture d'origine. Dans ce cas, cela ne facilite pas l'apprentissage des enfants.

Ces réponses permettent de faire ressortir la complexité de cette réflexion. Il est difficile de trouver un équilibre pour que l'enfant et ceux qui l'entourent soient à l'aise aussi bien dans la langue d'origine et la langue d'accueil.

### ► **Comment faire lorsque l'on est témoin d'un acte, d'une attitude discriminatoire de la part d'un collègue ?**

Sans qu'il y ait de recette miracle, la première chose à faire est d'en faire part à la personne qui a posé cet acte discriminatoire, montrer son désaccord et dire précisément qu'il s'agit de discrimination ou, si l'on a un doute, que cela s'apparente fortement à de la discrimination. Il faut ensuite poser la question dans les espaces où sont discutés les projets et pratiques de travail : réunions d'équipe, conseils d'administration pour que soient précisées les valeurs et les règlements de l'intervention... Si l'on veut faire changer les choses, l'important est de ne pas rester seul, donc de rendre publique le constat et d'en faire un objet de discussion.

## **Synthèse des travaux**

**Par Julien Viteau**

Pour Julien Viteau, trois points émergent des travaux de la journée.

- Plusieurs fois, l'idée a été exprimée que travailler sur les discriminations passe par un temps de libération de la parole (lever le déni, s'exprimer sur les pratiques). Il importe aussi, et dans le même temps de s'interroger de ce qui retenait la parole captive.
- Dans le travail social et le travail éducatif, nous avons deux manières de voir l'Autre. Soit avec une vision capacitaire, c'est à dire en regardant ses manques, et en mesurant ce que l'on pourrait lui apporter. Et l'on attend souvent, ou plus ou moins de lui de la reconnaissance. C'est une manière aliénante d'agir pour l'autre. Soit on considère l'autre comme un sujet de droit. Dans ce cas, la question est davantage ce que je vais mettre en place pour que ce droit soit effectif. Et l'on ne fait rien d'autre que ce pour quoi on est financé, payé. Cette manière de regarder les choses peut paraître très théorique, mais la lutte contre les discriminations nous invite à cela : travailler à l'effectivité des droits et pas seulement à regarder l'autre sous l'angle de ce dont il manque.
- La question des discriminations a au départ été portée par des militants. Ils ont milité pour qu'un cadre juridique soit construit et une politique menée. Autour des années 2000-2003 la question a fortement été professionnalisée et donc technicisée. Mais il reste que sur ces questions là, il y a absolument besoin que des professionnels et des militants travaillent ensemble. C'est une ruse de la discrimination elle-même que de renvoyer chacun à la HALDE individuellement.

## Liste des participants

**En gras, les membre du réseau départemental « Education et lutte contre les discriminations »**

Frédérique ABELLO EDUCATION NATIONALE ; Odette ALAMO FCS Isère ; Josiane ANGELIER CAF ; Florence ASTIER CCAS Grenoble ; Kheira ATHUYNA AUX FILS DU TEMPS; Eveline BANGUID CG 38 ; Bart BARCIK DOCTORANT ; Marie-France BAY LIRE ET FAIRE LIRE ; **Isabelle BECU SALAUN DDCS 38** ; **Florence BELLAGAMBI CG 38** ; Caroline BERNARD MAIRIE SMH MISSION EGALITE ; Hanane BILOUK ASSOCIATION AGILE ; Cécile BISILLON MAIRIE GRENOBLE ; **Aline BLANC TAILLEUR CG 38** ; Vlincent BOBO DDCS 38 ; Raphaëlle BOURDILLON EDUCATION NATIONALE ; Frédérique BOURGEOIS CR DSU RHONE ALPES ; Sylvie BRISSON CREFE 73 ; Véronique CADET CAPI ; David CASANOVE DISTRICT ISERE FOOTBALL ; Raymonde CARAGUEL ECOLE DE LA PAIX ; Céline CARRASCO MAIRIE SMH DRE ; Sylviane CHABOUD EDUCATION NATIONALE ; Axelle CHAMPALLE AFEV ; Frédérique CHANAL CIO VILLAGE OLYMPIQUE ; Bernard CHARLES MAIRIE SEYSSINS ; Christelle CHAVAND ASSFAM ; **Kelly CLAUDE GIP Réussite Éducative Nord Isère** ; Sylvie DALL'AGNOL Collège G. Philippe Fontaine ; Marie-Hélène DE BENEDETTIS CG DEF ; Aminata DIEYE SOS RACISME ; **Anne-Marie DYE BAYOUMY DDCS38** ; Madeleine EBERHARD MPT BIVIERS ; **Sophie EBERMEYER la Métro** ; Céline EHRHART AUDITEUR LIBRE ; Marie-Claire FHAL LIGUE ENSEIGNEMENT ; Patrick FUERTES EDUCATION NATIONALE ; Souad GAOUACHE AUDITEUR LIBRE ; François GARCZYNSKI EDUCATION NATIONALE ; **Philippe GENIN FEDERATION MJC RHONE ALPES** ; Pierre GERRUD MEDECIN ; Sandra GIUPPONI COLLEGE AIME CESAIRE ; Brigitte GORSSE MPT BIVIERS ; Bernard GRANGE ASSOCIATION CONTACT ; Olivier GRAND PRE EPE ; Chistiane GUYON MPT BIVIERS ; **Hocine HAMANI ADATE** ; Edwin HATTON MAIRIE GRENOBLE ; Corinne JACQUELIN EDUCATION NATIONALE ; Laurent JACQUELIN EDUCATION NATIONALE ; **Marie-Anne KOLITCHEF BERNARD CSF** ; Stéphane KUS REP Saint Priest ; Claire LACHAIZE EDUCATION NATIONALE ; **Véronique LAFORETS CREFE 38** ; Anne LE BALLE ADDCAES ; Christelle LEON DIT VOLNY MJC MOIRANS ; Pascale LESSIRARD CG TAG 13 DIRG ; Magdalena LIBUDA STAGIAIRE/PREFECTURE ; **Jean-Pierre MARTIN Inspection Académique** ; Nadège MASNADA MPT BIVIERS ; Larbi MEZIANI ARS SCE AIDE AUX VICTIMES ; Michel MICHENEAU ETOILE SPORTIVE DOMENOISE ; Céline MILLIAT MAIRIE DE VIF ; Daniele MINGONE EDUCATION NATIONALE ; Isabelle MIROGLIO La Métro ; **Marie-Paule MONIN CAF GRENOBLE** ; Séverine MONNOT RELAIS FAMILLE ; Lise MONTAGNAT RENTIER RELAIS FAMILLE ; Gérard MOUNIER La HALDE ; Maïmouna NDONG ETROIT SOS RACISME ; Brigitte PERILLIE CONSEIL GENERAL ; **Manon PESLE LA METRO et Crefe 38** ; Bernard PETITEAU MJC VOIRON ; Marie-Claire PICQUENOT EDUCATION NATIONALE ; Noé PIERRICK MAIRIE DE VIF ; **Christine PIGUILLEM ACSE** ; Eloïse PLANTRON RADIO GRESIVAUDAN ; Martine PONS Université Stendhal ; **François POTET DELEGATION DES MJC 38** ; Franck PRESUMEY LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 38 ; Anne RAPEAUX EDUCATION NATIONALE ; Aurélia RAZAFIMANDINBY LIGUE ENSEIGNEMENT ; Magalie REYMOND EDUCATION NATIONALE ; Marie-Paule RIA MAIRIE DE VIF ; Cindy RICHARD DDCS 38 ; **Anne-Laure RICHON Pays Voironnais** ; Bernard RODRIGUEZ ASSOCIATION CONTACT ; Patrick ROILLET MJC PREMOL ; Françoise RUGGIERO MJC CROLLES ; Claire SANT ANNA Université Stendhal ; Stéphanie SARTOR MAIRIE DE TULLINS ; Iléana SCHARAGER A JEU EGAL ; Christine SIONNET DDSC 38 ; Virginie SOUCHON MJC VOREPPE ; Marion SOURD Maison pour l'égalité Echirolles ; **Albert SOUSBIE JPA** ; Dzung TADUY La HALDE ; Marcelle JACQUELINE TRONSAUD TURPIN FCS Isère ; Dominique UGUEN MAIRIE DE VIF ; Martine VERDET CG 38 ; Fabrice VERMOREL A JEU EGAL ; Julien VITEAU ALTIDEM ; **Myriam ZERKAOUI LIGUE ENSEIGNEMENT 38** ; Yann ZIMMERMANN A JEU EGAL